

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 22
votant : 26
en exercice : 27

L'an deux mille neuf
le mardi 30 juin à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger COMBES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 24 juin 2009.

Présents : Roger COMBES, Maire ; Roger MIALHE ; Liliane KHLOUDEEFF ; Ida FERRERES ; Agnès BARADON ; Gérard PI ; Nadine SANJUAN ; Jean-Pierre CIRES ; Gilles DANJARD ; Corine ROBERT ; Bernadette BRUIN ; Claude GINIES ; Constantino MUNOZ ; Jérôme JURADO ; Brigitte CARBOU ; Nadine TOLEDO ; Conception BAUDOIN ; Béatrice ARMANGUE ; Jacques MOURRUT ; Zina VIARD ; Michel JAMMES ; Marcel CAMICCI.

Représentés : Corine ROBERT par Roger COMBES pour les points I, II et III de l'ordre du jour ; Fabrice MARTINEZ par Roger MIALHE ; Christophe CATHALA par Claude GINIES, Serge LALLEMAND par Marcel CAMICCI ; Brigitte CAVERIVIERE par Zina VIARD..

Absent : Didier MILHAU.

Madame Agnès BARADON a été nommée secrétaire.

En ouverture de séance, le conseil approuve le compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2009.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI votent contre.

Monsieur Le Maire annonce l'ouverture du camping municipal depuis le 27 juin dernier.

M. CAMICCI donne lecture d'une lettre de S. LALLEMAND au sujet du texte de la tribune libre du groupe d'opposition.

R. COMBES répond que le texte sera repris intégralement dans le périodique.

I AMENAGEMENT URBAIN : Rue Victor Hugo / Collège des Corbières Maritimes : Attribution des marchés de travaux.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de l'avis émis par la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés de travaux de l'aménagement du secteur rue Victor Hugo / Collège des Corbières Maritimes.

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution des travaux comme suit :

<u>Lot 1</u> : Terrassements – Voirie à l’entreprise COLAS pour	173 194,00 € H.T.
<u>Lot 2</u> : Réseaux humides à l’entreprise SADE pour	63 694,50 € H.T.
<u>Lot 3</u> : Réseaux secs à l’entreprise SNE pour	77 915,88 € H.T.

R. COMBES précise que ce programme sera aidé financièrement à hauteur de 200 000 € par le Conseil Général de l’AUDE.

II AMENAGEMENT URBAIN Chemin de Lapalme : Avenant n° 2 au lot 2.

Le conseil approuve à l’unanimité l’avenant n° 2 au lot 2 pour l’entreprise MALET pour un montant supplémentaire de 13 967,27 € H.T., après avis de la commission d’appel d’offres.

Cet avenant fait suite à des impératifs techniques en cours de chantier.

III TRAVAUX : Sécurisation réseau eau potable :

- **Tranche 1 : Avenants 1 et 2 au lot 1.**
- **Tranche 2 : Avenant 1 au lot 1.**

Monsieur Le Maire présente différents avenants pour les travaux de sécurisation du réseau d’eau potable.

Le conseil approuve à l’unanimité les avenants suivants :

Tranche 1 :

<u>Lot 1</u> : Canalisations, entreprise E.H.T.P.	
Avenant n° 1 :	8 731,67 € H.T.
Avenant n° 2 :	6 450,00 € H.T.

Tranche 2 :

<u>Lot 1</u> : Canalisations, entreprise E.H.T.P.	
Avenant n° 1 :	4 200,00 € H.T.

R. COMBES rappelle que les travaux sont en cours et devraient être terminés dans quelques semaines.

IV PROTECTION RESSOURCE EAU POTABLE : Lancement études « Captage prioritaire » AMAYET.

R. COMBES informe l’assemblée que la Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.) du 30 décembre 2006 a fixé les objectifs en matière de reconquête de la qualité de la ressource destinée à l’eau potable.

Il indique que les captages de l’AMAYET ont été déclarés prioritaires pour renforcer la protection de l’aire d’alimentation.

A cet effet la commune de Sigean se voit proposer la démarche suivante :

- Délimitation de l'aire d'alimentation du captage.
- Identification des sources de pollution présentes sur cette aire d'alimentation, toutes origines confondues : domestiques, urbaines, agricoles ou industrielles.
- Définition d'un programme d'action visant à maîtriser et réduire les incidences des sources de pollution à l'origine de la dégradation de l'eau prélevée.

Le conseil approuve à l'unanimité :

- L'élaboration des études pour la délimitation du bassin d'alimentation du captage, l'identification des sources de pollution et la définition d'un programme d'action pour en réduire les incidences.
- L'engagement pour conduire à terme la démarche « Captage prioritaire ».
- Le mandat au maire pour l'engagement de cette démarche et notamment demander les soutiens financiers du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Ces études, initiées dans le cadre du Grenelle de l'environnement, sont estimées à 20 000 € H.T. et seront aidées financièrement à 80 % par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Général apporte un soutien technique complet à cette démarche.

V FORMATION DES ELUS : Détermination des conditions d'exercice du droit à la formation.

Monsieur Le Maire rappelle la demande de M. CAMICCI pour la mise en place du droit à la formation des élus, issu de la Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Il propose d'affecter, pour 2009, un crédit total de 18 000 € destiné à couvrir les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour, ainsi que les pertes de revenus dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat et une fois et demie la valeur horaire du S.M.I.C..

Le conseil approuve à l'unanimité la mise en place de ce droit.

VI SPORTS ET LOISIRS : Contrat Educatif Local – Avenant 2009.

Ida FERRERES propose de reconduire le Contrat Educatif Local avec la D.D.J.S. pour l'année 2009. La mise en place d'un projet éducatif local, pluriannuel, est aussi en cours.

La reconduction du C.E.L. permettra d'obtenir un soutien financier de 3 300 € pour 2009 de la D.D.J.S..

Le conseil approuve à l'unanimité cet avenant au contrat.

VII CONVENTION DE PARTENARIAT : Accueil P.G.S.I. / Gendarmerie Nationale.

R. COMBES rappelle le partenariat 2008 pour l'accueil des renforts de gendarmes sur le secteur par la commune de Port-La-Nouvelle.

Ces militaires interviennent, pour les mois de juillet et août, en période nocturne.

Le conseil approuve à l'unanimité la reconduction de ce partenariat et la contribution financière de 10 500 € pour la commune de Sigean.

VIII FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget Eau-Assainissement / M.49 - 2009.

R. MIAILHE présente certaines modifications budgétaires concernant le budget Eau/Assainissement.

La mise en service de la nouvelle station entrainera des frais d'analyses et de transports de boues supplémentaires.

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Le prix de l'eau devra probablement être augmenté pour tenir compte des nouvelles installations des services publics d'assainissement et d'eau potable.

IX FINANCES PUBLIQUES : Décisions modificatives budget général / M.14 - 2009.

R. MIAILHE propose aux élus de modifier certains articles de la section de fonctionnement du budget général M.14.

Il s'agit de transferts de crédit qui n'entraînent pas d'augmentation de la somme totale de cette section.

L'article 6535, relatif à la formation des élus, est crédité d'une somme de 18 000 €, somme compensée par la réduction des articles 6531 et 6533 relatif aux indemnités des élus.

Des subventions nouvelles aux associations sont proposées pour un montant total de 7 850 €.

G. DANJARD donne des précisions sur les subventions.

Le conseil approuve ces modifications budgétaires.

M. JAMMES s'abstient.

X TARIFS MUNICIPAUX : Modification tarif cimetière.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification du tarif cimetière / pose du bracelet qui est réduit de 30 € à 25 €.

Cette modification est imposée par les dispositions de la Loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire.

XI JURY CRIMINEL 2010 : Tirage au sort.

Le tirage au sort effectué en séance sur la liste électorale générale a permis de désigner les 9 personnes suivantes :

- N° 10 Anny ABET
- N° 515 Philippe BOUSQUET
- N° 2968 Bernard QUILLET
- N° 1468 Francis FRACZEK
- N° 1362 Pierre FARINELLI
- N° 4288 Yves VANDER GUCHT
- N° 930 Michel COMBES
- N° 608 Christine CAGNAC
- N° 3155 Georges ROMIEU

XII DELEGATION SERVICE PUBLIC : Rapports Véolia-Eau 2008 pour l'Eau Potable et l'Assainissement.

R. MIAILHE présente le bilan 2008 du délégataire du service public : Véolia-Eau.

Il fait remarquer une augmentation globale de 3,45 % essentiellement due au distributeur.

XIII INTERCOMMUNALITE : Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée / Avis sur projet de modification statutaire présenté par le comité syndical.

R. MIAILHE soumet au conseil la proposition de modifications statutaires présentée par le comité syndical.

Ces modifications visent à transformer le P.N.R. d'Etablissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C.) en Etablissement Public Administratif (E.P.A.), et à modifier la notion de parité au niveau des participations statutaires.

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications.

XIV INTERCOMMUNALITE : Communauté de Communes Corbières en Méditerranée / Avis sur projet de modification de la représentativité présenté par la commune de Port-La-Nouvelle.

En préambule, R. MIAILHE rappelle le droit de chaque commune membre de la C.C.C.M. de demander des modifications statutaires.

Il présente la délibération du conseil municipal de la commune de Port-La-Nouvelle en date du 29 avril 2009, qui souhaite modifier les règles de gouvernance. La répartition du nombre de délégués communautaires serait basée sur le critère démographique ainsi que sur le potentiel fiscal global.

Les communes de Port-La-Nouvelle et Leucate auraient des délégués supplémentaires.

R. MIAILHE fait état de positions prises par les représentants de la commune de port-La-Nouvelle depuis avril 2008.

Le conseil émet ensuite un avis défavorable à cette demande de modifications statutaires.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD, M. JAMMES, S. LALLEMAND et M. CAMICCI émettent un avis favorable.

R. COMBES demande aux membres de l'opposition s'ils souhaitent donner des précisions sur ce vote.

J.P. CIRES se dit étonné de ces positions de la part d'élus qui doivent défendre les intérêts de leur commune.

J. MOURRUT rappelle le vote favorable pour participer financièrement à l'accueil des renforts de gendarmerie.

R. COMBES répond qu'il s'agit en priorité d'assurer la sécurité des sigeanis et qu'il n'y a pas de logements supplémentaires décents à la gendarmerie nationale.

XV INTERCOMMUNALITE : Communauté de Communes Corbières en Méditerranée / Avis sur modification statutaire approuvée par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée réuni en séance le 20 mai 2009, a décidé de modifier les statuts sur les points suivants :

- Changement d'adresse du siège de la C.C.C.M.
- Abrogation de l'alinéa de l'article 5-A relatif à la compétence « Transports »
- Modification de l'article 5-C relatif aux « transports »
- Abrogation de l'article 9 relatif à la composition du bureau et modification pour acter la composition suivante : un président et treize vice-présidents.

Le conseil émet un avis favorable pour ces modifications.

En ce qui concerne la nouvelle composition du bureau, J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES émettent un avis défavorable. S. LALLEMAND et M. CAMICCI s'abstiennent.

XVI INTERCOMMUNALITE : Intégration du bilan suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Collège de l'Enseignement Secondaire de Sigean.

R. MIAILHE rappelle la contestation de la légitimité de ce syndicat qui a abouti à sa dissolution.

Il indique qu'une somme de 1 000 € a été versée au foyer des élèves du C.E.S. et qu'il reste à régler la destination de la salle d'évolution située sur le terrain communal des Grazelles.

Le conseil donne son accord pour intégrer dans les comptes communaux le bilan actif / passif constaté à la dissolution.

J. MOURRUT, B. CAVERIVIERE, Z. VIARD et M. JAMMES s'abstiennent.

AFFAIRES DIVERSES

- **STATION D'EPURATION :**

R. COMBES informe le conseil que la nouvelle station d'épuration, d'une technologie haut de gamme, a été mise en service ces derniers jours.

- **ACQUISITION FONCIERE :**

J. MOURRUT indique qu'il y aurait une opportunité d'achat d'une parcelle (vigne arrachée) à proximité du hameau des Cabanes. Ceci permettrait d'envisager l'amélioration du système d'assainissement de ce hameau.

Le Conservatoire du Littoral pourrait être associé à cette opération.

Il demande également des informations sur les affaires suivantes :

- Calandreta
- C.L.A.E. Primaire
- Cimetière

- **CIMETIERE :**

R. COMBES rappelle les travaux importants réalisés au cimetière suite à la tempête de vent de janvier, ainsi qu'aux pluies importantes des premiers mois de 2009.

Il indique que des travaux sont toujours en cours et notamment la consolidation d'un caveau devenu dangereux.

- **CALANDRETA :**

R. COMBES informe le conseil que monsieur BLENET sera reçu prochainement.

Il lui a été rappelé qu'aucun local communal n'était disponible. Le Conseil Général, également contacté, ne dispose pas de local.

Cette association serait à la recherche d'un terrain constructible pour réaliser une école de 4 classes.

Monsieur Le Maire précise que la délibération du conseil du 19 février 2009 reste exécutoire.

- C.L.A.E. Primaire :

R. COMBES indique que les quatorze demandes d'inscriptions supplémentaires n'avaient pu être prévues par les responsables du service.

Aussi, avant toute décision dans l'urgence, la réflexion a été portée sur les moyens à mettre en œuvre pour faire évoluer ce service à compter de septembre 2009.

Des parents seront reçus prochainement et toutes les explications seront fournies sur cette réflexion qui concerne les locaux, le personnel et les moyens financiers.